



# Accès au 8<sup>e</sup> échelon du grade d'AAP1

## L'administration fait encore des économies sur le dos de la catégorie C

**La Cap Nationale de tableau d'avancement pour l'accès au 8<sup>e</sup> échelon s'est tenue le 11/04/2012.**

Lors de cette CAP, le volume de promotion fixé à 30 % des agents remplissant les conditions pour accéder au 8<sup>e</sup> échelon a permis à seulement 847 agents sur un total de 2 826 d'être promus avec une date d'effet au 01/01/2012.

Les 825 agents pouvant accéder au 8<sup>e</sup> échelon au bénéfice de l'âge (61 ans et plus au 31/12/2012 et 3 ans d'ancienneté dans le 7<sup>e</sup> échelon) ont été promus. Il convient d'y ajouter 22 agents inscrits au choix normal (3 ans d'ancienneté dans le 7<sup>e</sup> échelon).

**Le dernier agent inscrit à ce tableau d'avancement est AAP1 7<sup>e</sup> échelon au 1/11/2006, entrée dans le corps d'appartenance le 1/4/1970, avec un total d'évolution de note sur les 3 dernières années de + 0,10.**

Pour les personnels le compte est loin d'y être...

En effet, d'ici à 2014, 12 907 agents remplissent ou rempliront les conditions statutaires, soit 2 858 dès le TA de 2012, 1 236 pour 2013 et 6 786 pour 2014.

Lors du groupe de travail du 25 novembre 2011 sur les modalités d'accès au 8<sup>e</sup> échelon, présidé par le directeur général adjoint, M. Philippe RAMBAL, il avait été décidé que la DGFIP arrêterait un volume de promotion de 1 000 agents pour l'année 2012 (volume reconduit pour 2013). Mais lors du groupe de travail du 28 février 2012 sur les taux de promotions intra-catégoriels, la direction n'a annoncé qu'un taux de 30 %, acté par arrêté ministériel du 23 mars 2012, soit les 847 agents promus lors de la CAP.

**Pour la CGT, défavorable au dispositif choisi par l'administration, ce recul par rapport aux annonces faites initialement est inacceptable.**

Les représentants des personnels de la CGT trouvent cela scandaleux et exigent que l'engagement pris par M. RAMBAL soit respecté, c'est à dire, a minima, 1 000 agents promus au titre du TA de 2012 et 1 000 autres au titre de 2013 (tableau prévu fin 2012).

Le contingentement du volume de promotion pour l'accès au 8<sup>e</sup> échelon a des conséquences graves pour les agents de catégorie C : ils ne pourront pas bénéficier automatiquement de l'indice majoré 430, soit un gain de 14 points (64,82 € brut) accompagné d'une majoration de l'indemnité d'administration et de technicité et, éventuellement, de l'indemnité de résidence et du supplément familial de traitement. De nombreux AAP1 qui justifient d'au moins 3 ans d'ancienneté dans le 7<sup>e</sup> échelon partiront à la retraite sans bénéficier du 8<sup>e</sup> échelon (cela représente une perte de 48,62 € pour une pension à taux plein).

**Pour la CGT, l'administration cherche, une fois de plus, à faire des économies sur le dos des personnels les moins rémunérés.**

Une pétition, lancée par la CGT Finances Publiques, exigeant la création d'un réel 8<sup>e</sup> échelon pour permettre la mise en place d'un déroulement de carrière linéaire au sein de l'échelle 6, est en cours de signature.

**A ce jour, nous avons transmis à la direction générale 11 114 signatures.**

**La CGT Finances Publiques condamne les modalités d'accès au 8<sup>e</sup> échelon par tableau d'avancement qui limite les possibilités d'accès et instaure une sélection par l'âge.**

**La CGT revendique un passage linéaire à cet échelon pour tous les agents qui remplissent les conditions d'ancienneté dans le 7<sup>e</sup> échelon.**

**L'administration doit ouvrir immédiatement des négociations.**

Montreuil, le 12 avril 2012

Syndicat national CGT Finances Publiques

● Case 450 ou 451

263 RUE DE PARIS 93514 MONTREUIL CEDEX

● dgfip@cgt.fr

● www.financespubliques.cgt.fr

● Tél. : 01.48.18.80.16